

**Rapport des vérificateurs
de l'Association Un panier pour Noël
sur les comptes du 7^{ème} exercice social
clôturés au 28 février 2014
à l'attention de l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de vérificateurs statutaires de votre association, nous avons vérifié, conformément à la loi suisse et aux statuts, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) présentés par la direction de l'Association **Un Panier pour Noël**, pour le septième exercice social clôturé au **28 février 2014**.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous confirmons que les fonds récoltés par les bénévoles, les parrainages et dons ont été entièrement utilisés pour la réalisation de **600 paniers à CHF 19.90 pour le Noël 2013 ainsi que pour des achats destinés aux coups de pouce** et non pour des frais tiers.

Nous relevons que cet exercice enregistre une charge comptable de CHF 5'290.63, montant correspondant à l'attribution du bénéfice de l'exercice sous revue à un fonds pour les paniers de Noël 2014.

Nous constatons en outre que les comptes ont été tenus avec exactitude et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Les vérificateurs de l'association


Angela Recchia


Thierry Jaccard

Renens, le 4 juin 2014